

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progress

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

COPIE

Décret n° 2022-370 du 29 juin 2022
portant approbation du plan de résilience sur la crise alimentaire
2022-2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Vu la Constitution :

Vu la loi n° 06-94 du 1^{er} juin 1994 portant réglementation des prix, des normes commerciales, constatation et répression des fraudes ;

Vu la loi n° 07-94 du 1^{er} juin 1994 portant règlementant le régime des importations, des exportations et réexportations ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu ensemble les décrets n° 2021-301 du 15 mai 2021 et 2021-302 du 16 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-325 du 6 juillet 2021 portant organisation des intérimis des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-327 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation ;

Vu le décret n° 2021-333 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre des finances, du budget et du portefeuille public ;

Vu le décret n° 2021-336 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Est approuvé le plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo,/-

2022-370

Fait à Brazzaville, le 29 Juin 2022



Denis SASSOU-N'GUESSO, -

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,


Angèle Collinet MAKOSSO, -

Le ministre d'Etat, ministre du
commerce, des approvisionnements
et de la consommation,



Alphonse Claude N'SILOU, -

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,


Rigobert Roger ANDELY, -

Pour la ministre de l'économie, du plan, de la statistique
et de l'intégration régionale, en mission :

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,


Rigobert Roger ANDELY, -